

# RÉUNION DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE « CULTURES ET SOCIÉTÉS »

---

Vendredi 04 février 2022 de 09 h 30 à 12 h 00 en distanciel

Compte rendu rédigé par Salomé Dahan et Clarisse Madiot.

Étaient présent.e.s :

Claire Oger (directrice) ; Anne-Emmanuelle Veïsse (directrice adjointe) ; Christian Bourret (DICEN), Olivier Brossard (représentant de Lionel Dufaye, LISAA), Emmanuel Fureix (CHREC), Corine Maitte (ACP), Guillaume Marche (IMAGER), Alain Mouchet (LIRTES), Anne Raffarin (LIS) ; Latifa Zeroual- Belbou (assistante de gestion administrative de l'ED CS) Salomé Dahan (IMAGER), Yohann Garcia (CEDITEC), Simona Locic (LIS), Clarisse Madiot (LIRTES).

**Ordre du jour :**

- 1. Information des doctorantes et doctorants**
- 2. Calendrier des auditions pour l'attribution des contrats doctoraux**
- 3. Retour sur les attributions de bourses de cotutelle et de mobilité internationale et la validation des formations doctorales hors catalogue**
- 4. Note sur la politique doctorale de l'UGE**
- 5. Informations sur les récents rapports sur le doctorat ainsi que sur la refonte de l'arrêté de 2016**

---

## *Informations diverses hors ordre du jour*

Plusieurs groupes de travail au Conseil de la Formation Doctorale (CFD) sont en cours dans lesquels l'école doctorale a envoyé des représentant.e.s. Les thèmes sont, entre autres, les formations et la validation des acquis par l'expérience (VAE), les projets à l'international et la qualité. Un point sera fait lors d'un prochain Conseil.

Par ailleurs, une aide exceptionnelle d'urgence a été votée en très large majorité sur le reliquat budgétaire par le Conseil pour une doctorante en difficulté, tout en ayant conscience que cela dépassait le cadre des prérogatives d'une école doctorale. Cette décision avait pour but de pallier la fin des aides exceptionnelles par Paris Est Sup. La

présidence de Paris Est Sup n'a pas validé ce choix. Les membres du Conseil décident d'envoyer un mail justifiant leur position.

Enfin, partant du constat que certain.e.s doctorant.e.s ont besoin de logiciels spécifiques et que ceux-ci peuvent demander à être utilisés sur des ordinateurs très performants, une commande de logiciels et d'équipements informatiques a été réalisée sous les conseils du responsable informatique de Paris Est Sup (4 ordinateurs de prêt et plusieurs logiciels). Afin que les doctorant.e.s d'UGE et de l'UPEC y aient accès, la demande a été faite au niveau de Paris Est Sup. Cette commande n'a pas été acceptée par la Présidence car elle ne correspond pas à ce qui avait été annoncé en premier lieu (des logiciels et équipements moins coûteux). Claire Oger propose d'envoyer un mail argumentant la nécessité de ces équipements.

---

## **1. Informations des doctorantes et doctorants**

Les représentant.e.s des doctorant.e.s souhaitent revenir sur le report à janvier du vote des bourses à la mobilité initialement prévu en décembre par le CFD et sur leurs modalités d'attribution. Ce point sera traité ci-dessous, conformément à l'ordre du jour.

Les représentant.e.s soulignent que les comptes rendus des différents Conseils de l'année 2021 ne sont pas encore présents sur le site officiel de l'ED CS. Anne-Emmanuelle Veisse assure que les équipes y travaillent.

Enfin, la question de la future réforme des comités de suivi individuel (CSI) a été soulevée. Ce point sera traité ci-dessous, conformément à l'ordre du jour.

Claire Oger a rappelé l'existence de deux dispositifs et leur sous-utilisation : la césure et la suspension de thèse. La césure permet d'avoir une année pour acquérir une expérience professionnelle (non pour travailler clandestinement sur la thèse). La suspension de thèse peut être déclarée pour motifs de santé, à partir de 4 mois d'arrêt maladie, puis déduite de la durée de la thèse. Une demande peut être renouvelée et effectuée de manière rétroactive sur certificat médical.

---

## **2. Calendrier des auditions pour l'attribution des contrats doctoraux**

La dernière commission recherche aura lieu à la fin du mois de mai, c'est pourquoi les deux journées d'auditions distinctes (UGE et UPEC) seront fixées à juin. Pour l'UGE la date retenue est le 23 juin, il n'y a pas encore de date fixée pour l'UPEC.

---

### **3. Retour sur les attributions de bourses de cotutelle et de mobilité internationale et la validation des formations doctorales hors catalogue**

Suite au vote du CFD, Claire Oger informe que l'ensemble des demandes de bourses de cotutelle et de mobilité internationale des professeurs invités et doctorant.e.s ont été acceptées, sauf dans le cas d'un doctorant dont le dossier présentait des incohérences. À cette date, certains dossiers sont en attente de signature officielle.

Concernant le suivi de formations hors catalogue par les doctorant.e.s, l'ED CS rappelle qu'il existe un tableau détaillé qui indique les modalités de validation.

Les membres du Conseil reviennent sur la question de la rétroactivité de la validation et sur le contenu de ce tableau. Ils insistent sur le fait qu'un.e doctorant.e qui assiste à une formation doit la faire valider dans l'année et proposent un plafond pour les écoles d'été (7 h par journée de colloque, 20 h au total pour les semaines de colloque), pour les comptes-rendus scientifiques (plafond de 30 h pour un colloque ou de 20 h pour l'ensemble de la thèse) et pour l'animation du site d'une société savante.

Le Conseil étudie la possibilité de valider d'office 30 h de formation pédagogique aux titulaires de l'enseignement primaire ou secondaire ou d'un master MEEF.

Le CFD est, en outre, en train de travailler sur de nouvelles mesures qui sont en attente, telles que la question du nombre d'heures de formation à l'enseignement pour les doctorant.e.s qui ont une charge d'enseignement.

Ces différents points feront l'objet d'un vote lors d'un prochain Conseil.

---

### **4. Note sur la politique doctorale de l'Université Gustave Eiffel (UGE)**

Claire Oger a reçu une note provisoire de l'UGE sur les orientations de leur politique doctorale. Elle relève la volonté d'harmoniser les conditions de doctorat entre les différentes disciplines. Lors des rencontres avec l'UGE, elle tente de rappeler les spécificités des thèses en Lettres, Sciences Humaines et Sociales .

Il est aussi rappelé l'importance de la liberté et de l'autonomie de la Recherche, notamment dans les disciplines et thèmes qui ne font pas partie des priorités et axes stratégiques que l'Université se donne. Le Conseil souligne des exemples de thèses primées à l'ED CS qui n'entraient pas dans les thématiques promues par l'Université. Il est important que les différentes formations proposées par l'Université restent attractives et compétitives en Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

---

## **5. Informations sur les récents rapports sur le doctorat ainsi que sur la refonte de l'arrêté de 2016**

Les membres du Conseil relisent ensemble la version du projet de l'arrêté de 2016 qui circule officieusement. Plusieurs points ont été relevés par les membres, notamment le fait que certains articles stipulent que « tout ou partie » de la recherche peut se dérouler dans un établissement privé et la volonté affichée que tou.te.s les doctorant.e.s bénéficient d'un financement. De plus, l'accent est mis sur le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Le CSI pourrait désormais se réunir en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année avec un avis sur la poursuite de la thèse et une visée plus normative qu'actuellement. Une double soutenance est envisagée : une première à huis clos visant à se pencher sur les aspects scientifiques de la thèse et une seconde plus « vulgarisée ». Enfin, le fait que les doctorant.e.s doivent « prêter serment » soulève des interrogations chez les membres présents, tant sur la pertinence que sur le contenu de ce serment. La mesure des injonctions n'est pas encore définie et les modalités d'application ne sont pas encore choisies.

La version officielle de cet arrêté en préparation devrait être publiée dans les prochains mois.